

Procès Verbal -  
Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 14 juin 2023 - 20h  
Extrait des délibérations

L'an deux mille vingt trois, le quatorze juin à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le huit juin deux mille vingt trois, à la salle d'animations de BRAS SUR MEUSE, Rue Jean Pierre Gérard, sous la présidence de M. Hazard, Président.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	X			Mandat de Monsieur GRIGGIO
Monsieur ANTION	X			Mandat de Madame GERARD
Madame MUNERELLE	X			Mandat de Monsieur DURET
Monsieur DIDRY	X			
Monsieur THOMAS		X	Pouvoir à Madame SCHWEITZER	
Madame THIL		X	Pouvoir à Madame PELISSIER	
Monsieur DEHAND	X			
Madame GERARD		X	Pouvoir à Monsieur ANTION	
Monsieur CORTIAL	X			
Monsieur VELAIN	X			
Monsieur GRIGGIO		X	Pouvoir à Monsieur HAZARD	
Monsieur COLAUTTI				
Madame SCHWEITZER	X			Mandat de Monsieur THOMAS
Monsieur FALQUE	X			
Monsieur AMBROSIO	X			
Monsieur GOEURIOT	X			
Monsieur DURET		X	Pouvoir à Madame MUNERELLE	
Monsieur LORANS	X			
Monsieur BROCARD	X			
Monsieur CHAZAL	X			
Monsieur LIBERT (Pierre)				
Monsieur GERVAISE				

Monsieur SAINT-VANNE (Charles)				
Monsieur LONG				
Monsieur MICHELET	X			
Monsieur LAPARRA				
Monsieur STCHERBININE		X	Pouvoir à Madame WATRIN	
Madame COLLIGNON	X			
Monsieur PONCELET	X			
Monsieur ADDENET	X			
Monsieur JACQUINOT	X			
Monsieur VERNEL				
Madame PELISSIER	X			Mandat de Madame THIL
Madame PROT	X			Mandat de Madame DE PALMA ANCEL
Monsieur MAGISSON	X			
Monsieur LEFRAND	X			
Madame JACQUINET-DEBEAUMOREL	X			
Madame BOURDIN-WATRIN	X			Mandat de Monsieur STCHERBININE
Monsieur HENRY	X			
Madame BATTOU	X			
Monsieur WEISSE	X			
Monsieur ROUARD	X			Mandat de Madame CASAGRANDE
Madame CASAGRANDE		X	Pouvoir à Monsieur ROUARD	
Madame MOUNZER	X			
Madame DE PALMA-ANCEL		X	Pouvoir à Madame PROT	Parti à 20h40
Monsieur BEAUMET	X			
Madame SANTUS	X			
Monsieur HIRAT	X			
Madame GHEWY				
Madame RICHARD	X			
Monsieur BROCHET	X			
Madame ANRIFIDINE				
Monsieur WEISS	X			
Monsieur REVEANI	X			
Monsieur BURATI				

Monsieur LAHAUSSE

X

Le conseil communautaire constate que le Quorum est atteint. Il nomme Monsieur Brochet en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h05.

Point d'actualité :

Monsieur Hazard annonce qu'il a envoyé un courrier à Madame la Ministre, concernant la revalorisation des traitements des fonctionnaires au 1er juillet 2023.

Monsieur Hazard dénonce la méthode et la forme utilisée par le gouvernement. C'est par une dépêche de l'AMF que les élus locaux ont appris cette revalorisation applicable au 1er juillet.

De même, une prime exceptionnelle en 2024, pouvant aller de 300 à 800 € pour les fonctionnaires gagnant moins de 3750 € brut pourra être donnée aux fonctionnaires à la discrétion de l'employeur.

Au-delà de la méthode utilisée, Monsieur Hazard expose les difficultés de ces derniers mois pour équilibrer le budget sans augmenter les impôts, alors que de nombreuses collectivités l'ont fait. La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun assure la maîtrise des dépenses de fonctionnement à l'aide de différents leviers (mutualisation - investissement avec subvention - bien être du personnels pour réduire l'absentéisme (APS ;télétravail ; flex office ; prochainement semaine de 4 jours).

Certains élus sont inquiets quant à la prime exceptionnelle de 2024, puisque celle-ci est à la discrétion de l'employeur et que certaines collectivités ne pourront clairement pas la payer.

Ils craignent de voir certains fonctionnaires partir dans une collectivité qui accordera la prime.

En outre, il y a de plus en plus de collectivités au niveau national, qui sont en cessation de paiement et mise sous tutelle de l'Etat, et donc dans l'impossibilité de payer.

Ordre du jour

**Approbation des comptes de gestion 2022 - Budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et ses budgets annexes Marronniers - Assainissement - Transport - PRE - ANRU - EAU DSP - EAU REGIE**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur Hazard présente le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE les Comptes de Gestion 2022 du Budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et ses budgets annexes Marronniers – Assainissement – Transport - PRE - ANRU - EAU DSP - EAU REGIE.

**Examen et vote du Compte Administratif 2022 - Budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet.

Monsieur Hazard sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Compte Administratif 2022 du Budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun tel qu'il lui est présenté.

**Examen et vote du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe MARRONNIERS**

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet

Monsieur Hazard ne prend pas part au vote

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe MARRONNIERS de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun tel qu'il lui est présenté.

### Examen et vote du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet  
Monsieur Hazard ne prend pas part au vote  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun tel qu'il lui est présenté.

### Examen et vote du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe TRANSPORT

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet  
Monsieur Hazard ne prend pas part au vote  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe TRANSPORT de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun tel qu'il lui est présenté.

### Examen et vote du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe ANRU

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet  
Monsieur Hazard ne prend pas part au vote  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe ANRU de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun tel qu'il lui est présenté.

**Examen et vote du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe PRE**

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame SCHWEITZER présente le projet  
Monsieur Hazard ne prend pas part au vote  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe PRE de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun tel qu'il lui est présenté.

**Examen et vote du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe EAU DSP**

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet  
Monsieur Hazard ne prend pas part au vote  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe EAU DSP de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun tel qu'il lui est présenté.

### Examen et vote du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe EAU REGIE

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet  
Monsieur Hazard ne prend pas part au vote  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe EAU REGIE de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun tel qu'il lui est présenté.

### Compte Administratif 2022 - Affectation du résultat sur le budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet  
Monsieur Hazard revient.  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE d'affecter à la section d'Investissement la somme de 4 000 000 euros en lien avec le besoin de de financement en investissement.

**Compte Administratif 2022 - Affectation du résultat du budget annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité.

DECIDE d'affecter à la section d'Investissement la somme de 124 476.15 euros, soit le total du résultat de fonctionnement 2022 à affecter.

**Compte Administratif 2022 - Affectation du résultat sur le budget annexe TRANSPORT de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE d'affecter à la section d'Investissement la somme de 10 952.98 euros en lien avec le besoin de financement en investissement.



**Compte Administratif 2022 - Affectation du résultat sur le budget annexe PRE de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame SCHWEITZER présente le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

PROPOSE de ne voter aucune affectation à la section d'investissement.

**Compte Administratif 2022 - Affectation du résultat du budget EAU de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE de ne voter aucune affectation à la section d'investissement.

**Examen et vote du Budget Supplémentaire 2023 - Budget PRINCIPAL**

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Budget Supplémentaire 2023 du budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun tel qu'il lui est présenté, sans aucune exception de comptes.

#### **Examen et vote du Budget Supplémentaire 2023 - Budget Annexe ASSAINISSEMENT**

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Budget Supplémentaire 2023 du budget annexe ASSAINISSEMENT tel qu'il lui est présenté, sans aucune exception de comptes.

#### **Examen et vote du Budget Supplémentaire 2023 - Budget Annexe EAU**

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Budget Supplémentaire 2023 du budget annexe EAU tel qu'il lui est présenté, sans aucune exception de comptes.

### Examen et vote du Budget Supplémentaire 2023 - Budget Annexe MARRONNIERS

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Budget Supplémentaire 2023 du budget annexe MARRONNIERS tel qu'il lui est présenté, sans aucune exception de comptes.

### Examen et vote du Budget Supplémentaire 2023 - budget annexe PRE

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame SCHWEITZER présente le projet  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Budget Supplémentaire 2023 du budget annexe PRE tel qu'il lui est présenté, sans aucune exception de comptes.

### Examen et vote du Budget Supplémentaire 2023 - Budget annexe TRANSPORT

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Budget Supplémentaire 2023 du budget annexe TRANSPORT tel qu'il lui est présenté, sans aucune exception de comptes.

**Exonération des droits de place pour les festivités de Noël 2022 sur le quai de Londres et l'avenue de la Victoire à Verdun et information sur la prise en charge de l'événement 2023.**

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- EXONERER l'association des commerçants de toute redevance liée aux chalets de Noël au titre de l'exercice 2022 ;
- CONSTATER le désistement d'initiatives privées concernant le marché de Noël justifiant jusqu'à présent une participation financière intercommunale au titre de la compétence commerce ;
- ACTER l'absence d'intérêts communautaires à la reprise de la gestion par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et donc de reconnaître la compétence de la Ville de Verdun pour reprendre l'initiative de festivités de fin d'année.

**Travaux de réfection du "Poste de Garde" Rue Saint Victor - Gratuité de l'occupation du domaine public**

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet.

Monsieur Hazard expose que c'est un projet co-construit avec la ville de Verdun et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) – Projet d'intérêt général car l'intérêt social.

Monsieur HAZARD précise que le ministère de la justice fait plus de 350 000 € d'investissement sur ce bâtiment pour asseoir définitivement le restaurant d'application le poste de garde et assurer son rayonnement au-delà de la Ville.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE le Président à accorder la gratuité du permis de stationnement à l'entreprise DRENERI, dans le cadre des travaux qu'elle réalise pour le compte de l'État sur le bâtiment dénommé « Poste de Garde ».

#### Remboursement de sinistre - Protocole Transactionnel

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur DEHAND présente le projet  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à conclure et signer un protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Cauliez et Monsieur Lallement

#### Signature d'une promesse et d'une convention de forage avec l'entreprise GSM - Charny sur Meuse

Rapporteur	Madame PELISSIER	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame PELISSIER Expose qu'il y a quelques mois GSM HEIDELBERGCEMENT FRANCE GSM GRANULATS 54180 HEILLECOURT producteur de granulats, exploitant de 127 carrières en France, a émis le souhait d'étendre son activité de carrier sur une parcelle AH 18 de 17 hectares attenante à l'installation de traitement à Charny, sise dans le virage RD38 à hauteur de PROGILOR côté droit, et appartenant à la CAGV, afin de pérenniser l'activité sur la carrière de Charny s/M. Après entretiens, physiques, téléphoniques, réunions avec les services, GSM et l'exploitant agricole qui travaille aujourd'hui cette parcelle, un accord de principe a été conclu.

Une promesse débouchant sur une convention de forage doit être signée. La convention permettra à GSM de réaliser des sondages géologiques, puis des études d'impact (hydraulique, hydrogéologiques...) si le potentiel géologique de la parcelle est révélé.

Le contrat de fortage a pour effet de mettre à disposition d'un tiers, le carrier GSM, le droit détenu par le propriétaire CAGV d'exploiter son terrain (son fonds) et le sous-sol (le tréfonds) dans la partie qui est sa propriété en application de l'article 552 du code civil, contre une redevance.

Le fortage est la redevance versée chaque année en contrepartie de ce droit d'exploitation, pour chaque mètre cube extrait des terrains du propriétaire (ici 1,30 euros/m3). Les sondages géologiques à venir permettront de préciser les réserves exactes de la zone.

Cette redevance est mise à jour à chaque paiement, chaque année, par une indexation sur l'évolution du prix du granulat, et donc du coût de construction GRA, ce qui permet de garder une redevance cohérente et juste, lorsque le contrat est signé plusieurs années avant le début de l'extraction. Dans notre cas, le document est valable jusqu'au 31.12.2030, afin de prévoir les résultats des carottages, fouilles archéologiques etc. qui détermineront la faisabilité de l'exploitation.

A la fin de l'extraction, Les parcelles resteront la propriété du propriétaire et la zone sera réaménagée en étang à vocation écologique (aménagement en faveur de la biodiversité), dans la continuité du réaménagement de l'autorisation actuelle.

Il n'existe pas de réglementation officielle de ce contrat ni de loi qui lui serait applicable. Il s'agit essentiellement d'une institution contractuelle, relativement ancienne, qui a été formée par la pratique.

Monsieur REVEANI s'inquiète du nombre de forages qui pourraient être réalisés et craint que la nappe phréatique soit polluée. Il s'inquiète également pour la remise en état à la fin de l'exploitation.

Monsieur Hazard explique que tout sera contrôlé, l'objectif de fin de carrière est de créer des espaces de biodiversité ouverts à tous.

En outre, Monsieur Hazard rappelle que ce granulat est utilisé par le tissu économique local, et qu'en continuant d'exploiter sur CHARNY SUR MEUSE, les entreprises pourront toujours se fournir localement, et donc à moindre coût en limitant les coûts de transport.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer la promesse de convention de fortage, qui débouchera sur la réalisation de la convention de fortage à la levée d'option.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires relatifs à cette promesse et à la réalisation de celle-ci.

#### **Acquisition des parcelles BD n° 8 et 23 auprès de l'EPFGE - Citadelle de Verdun**

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur DEHAND présente le projet  
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

DÉCIDE d'acquérir auprès de l'EPFGE les parcelles BD n° 8 et 23 d'une contenance totale de 21 410 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 33 625,94 € TTC dont 5 604,32 € de TVA sur la totalité au taux de 20 % TTC;  
 PRÉCISE que les dépenses qui interviendront après la détermination du prix de vente seront prises en charge par l'EPFGE en sa qualité de propriétaire. Elles lui seront remboursées sous 30 jours par la CAGV sur présentation d'un avis des sommes à payer;  
 AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette transaction et notamment l'acte authentique qui sera rédigé en l'Étude de Maître Jean-Marc CUIF, Notaire à NANCY;  
 AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention opérationnelle EPFGE F08FC50C006 ainsi que l'ensemble des documents afférents.

**Marché de réhabilitation d'une Bibliothèque en médiathèque à l'Hôtel des Sociétés - Lot 3A Avenant 5 - Lot 4A Avenant 1 - Lot 16 Avenant 1 - Programme n° 07 1 15 10**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur Hazard le projet et informe l'assemblée que la commission d'appel d'offre s'est réunie l'après-midi même et à validé ces avenants.

Il propose une visite de la médiathèque aux élus lorsque le gros œuvre sera fini.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 5 au Lot 3A Gros Oeuvre attribué à Thouraud ;  
 AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 1 au Lot 4A Traitement des façades attribué à Varnerot ;  
 AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 1 au Lot 16 Ascenseur attribué à Koné dans les conditions indiquées ci dessus.

**Marché de Conception/réalisation pour la restructuration du site tennistique de Thierville - Composition de la commission du choix - programme n° 07 1 19 01**

Rapporteur	Monsieur AMBROSIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur AMBROSIO expose le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

DEFINIT la composition de la commission du choix.

### **Groupement de commandes - Marché publications institutionnelles**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD expose le projet

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Verdun et la communauté d'Agglomération du Grand Verdun en vue du lancement d'un marché par le coordonnateur.

### **Mise en place d'un comité des usagers des transports**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur Hazard expose le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité



- CREE le comité,
- VALIDE sa composition du comité
- DESIGNÉ les deux représentants de la CAGV : Karen SCHWEITZER et Patrick MAGISSON.

**Réalisation de projets dans le cadre du budget participatif de la Ville de Verdun de compétences intercommunales**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur Hazard expose le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE les dépenses par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour la réalisation des projets lauréats du budget participatif de la ville de Verdun relevant de compétences intercommunales.

Fin du conseil : 21H52

A Verdun, le 15/06/2023

Le Président  
Samuel HAZARD

Le Secrétaire de séance  
Quentin BROCHET

